

Réciprocité de l'accréditation ACMV-AVMA sur les TSA et TV

À sa réunion de juillet 2006, le conseil de l'ACMV a approuvé la reconnaissance du processus d'accréditation du Committee on Veterinary Technician Education and Activities (CVTEA) de l'American Veterinary Medical Association (AVMA) comme équivalente à celle du Comité d'accréditation des programmes de technologie en santé animale et de techniques vétérinaires (CAPTSATV) de l'ACMV. L'exécutif de l'AVMA a aussi pris une décision correspondante. Cette reconnaissance mutuelle permettra aux diplômés de programmes accrédités par l'ACMV d'être admissibles à l'enregistrement aux États-Unis et aux diplômés de programmes accrédités par l'AVMA de présenter une demande auprès des associations provinciales de TSA-TV au Canada. De plus, les diplômés canadiens auront accès à des options de baccalauréat aux États-Unis qui ne sont pas offertes au Canada. En 2003, après des discussions entre l'ACMV et l'Association canadienne des techniciens et des technologues en santé animale (ACTSA), l'ACMV a exercé des pressions auprès de l'AVMA et du CVTEA afin d'atteindre cet objectif.

Cette mesure reconnaît l'intégration croissante de la médecine vétérinaire, particulièrement en Amérique du Nord, et le haut niveau de qualité des processus d'accréditation de l'ACMV et l'AVMA. De plus, chaque association aura un représentant qui siègera au comité d'accréditation de l'autre association, ce qui aidera à garantir l'équivalence des normes afin de maintenir la réciprocité. Le **Dr Gavin Hamilton**, président du CAPTSATV, continuera d'être le représentant de l'ACMV auprès du CVTEA jusqu'à la fin de 2006, lorsque le **Dr Glen Jackson**, de Windsor (Ontario), assumera cette fonction. Le représentant de l'AVMA auprès du CAPTSATV sera le **Dr Edward Gordon**, de Potsdam (New York).